

SAUVETEUR SECOURISTE DU TRAVAIL

S.S.T.

FORMATION DIPLOMANTE : Diplôme de Sauveteur Secouriste du Travail délivré par la C.R.A.M.I.F

Public concerné

Personnel des entreprises face à un accident de personne (art. R 241-39 du code du travail)

Objectif

- 1- Savoir protéger l'accidenté et les autres personnes
- 2- Savoir faire alerter : organisation, intervention des secours
- 3- Etre capable de pratiquer les premiers gestes de secours

Pré-requis

Aucun

Durée

14 heures

Conditions de formation

Nombre maximum de stagiaires : 10

Lieu

IVRY SUR SEINE et à la demande dans les locaux de l'entreprise

Mises en situations pratiques
Guide du sauveteur remis à chaque candidat

Inscriptions : Tél. : 01-43-90-92-52– Fax : 01-43-90-92.38

Contenu : Programme officiel défini par la C.R.A.M.I.F.

Conduite à tenir en cas d'accident :

- Protéger, examiner, alerter, secourir
- Comment procéder face à :
 - une situation nécessitant un dégagement d'urgence
 - une personne consciente ayant un malaise
 - une personne inconsciente (différents cas)
 - une personne présentant une plaie, fracture ou brûlure
 - utilisation du défibrillateur automatique
- Situations inhérentes aux risques spécifiques :
 - à l'entreprise
 - à la profession

Contrôle des connaissances :

Examen de fin de stage délivré par un jury présidé par la C.R.A.M.I.F
La qualification de SST est conservée sous réserve d'un recyclage annuel.